

Association des habitants du quartier de la Place de Rungis, Paris 13^e

91, rue Barrault 75013 PARIS

Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport annuel

6 novembre 2023

Association des habitants du quartier de la Place de Rungis, Paris 13è

91, rue Barrault 75013 PARIS

Rapport moral

Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Pour rappel, le Collectif Rungis est né d'une volonté commune de citoyens du quartier de la Place de Rungis de se défendre contre la décision de la Région Ile-de-France de désaffecter le lycée Lazare-Ponticelli afin d'y installer un centre d'hébergement pour 200 à 400 personnes sans-abri du métro parisien.

Pour assurer la défense des intérêts communs des habitants du quartier sous la forme d'une personne morale, le Collectif Rungis s'est constitué en association loi 1901, lors d'une Assemblée générale constitutive tenue le 15 juillet 2019 : l'Association des habitants du quartier de la Place de Rungis, Paris 13è. Cette association est apolitique, afin de représenter sans parti pris l'ensemble de ses adhérents auprès de l'ensemble des élus. L'objet de l'Association, précisé à l'article 2 de ses statuts, a été ainsi rédigé : « *la préservation du cadre de vie du quartier de la Place de Rungis à Paris 13ème qui pourra se faire en partenariat avec les institutions de proximité, et notamment la préservation de la vocation éducative du Lycée Lazare-Ponticelli, la santé économique du quartier ; la préservation de l'équilibre social construit autour de la Place de Rungis à Paris 13ème ; la création de liens entre les habitants du quartier par des animations variées ponctuelles et tout au long de l'année, tout en préservant la mixité du quartier et les échanges entre les générations et les différentes cultures ; la valorisation du paysage urbain, par l'aménagement du territoire qui doit notamment respecter une juste répartition des places d'hébergement et d'accueil d'urgence sur l'ensemble de la Métropole ; la préservation de la dimension humaine de son urbanisme. Mais au-delà du lieu d'habitat, c'est bien une certaine vision de leur quartier que les membres de l'Association veulent préserver, malgré des contraintes extérieures qui pourraient essayer d'imposer une évolution qui lui ferait perdre son caractère. Pour l'accomplissement de ces objectifs et afin d'assurer la défense des intérêts collectifs des membres du Collectif Rungis, elle emploiera tous les moyens et actions qu'elle jugera opportuns, y compris la possibilité d'ester [agir] en justice. »*

Point sur le devenir du site Lazare Ponticelli

Concernant nos actions en justice, la région ayant changé son projet, sur conseil de notre avocat, nous nous sommes désistés. Pour plus de détails consulter les rapports annuels 2020-2021 puis 2021-2022.

Sur le devenir du site Lazare Ponticelli, le collectif Rungis reste très vigilant car à ce jour, aucune demande de travaux n'a été déposée par la Région.

Point sur le projet « Embellir le quartier Peupliers/Rungis »

Dès le 22 janvier 2022, lors de ses vœux à la MVAC rue Caillaux, la mairie et son représentant Mr Antoine Guillou ont évoqué le projet « Embellir le quartier Peupliers/Rungis » et ont signalé que les concertations débuteraient en mars 2022. Les habitants du quartier seraient invités à faire des propositions sur le site de la mairie (exemple : modifier la circulation, plus de place aux piétons, arbres, bancs, ...).

Qui pouvait imaginer qu'un projet soi-disant participatif, prendrait une telle ampleur pour notre quartier et que le Collectif Rungis devrait s'y investir ? Qui pouvait imaginer que le budget alloué à ce projet était aussi conséquent : 7M€ (dont 2M€ au titre de la politique de la ville) ? Qui pouvait imaginer que la mairie, conseillée par le CAUE (cabinet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), en profiterait pour imposer aux habitants des modifications avec autant d'impact pour leur vie quotidienne, notamment avec un nouveau plan de circulation pour soi-disant empêcher la circulation de transit et apaiser la circulation, mais qui concrètement complique leurs entrées/sorties de Paris en voiture ?

Concernant les opérations « Embellir », le 13^{ème} arrondissement est découpé en 5 zones qui ne correspondent pas du tout au découpage pour les 11 conseils de quartier de l'arrondissement.

La zone « Embellir le quartier Peupliers/Rungis » est délimitée au Nord par la rue de Tolbiac, au Sud par la limite avec Gentilly, à l'Ouest par la rue de l'Amiral Mouchez et à l'Est par l'avenue d'Italie.

« Embellir le quartier Peupliers/Rungis » relève du CQ2 (Buttes aux Cailles/Daviel/Boussingault) et du CQ3 (Italie/Peupliers/Rungis). Mais le conseil de quartier CQ2 (Buttes aux Cailles/Daviel/Boussingault) concerné par « Embellir le quartier Peupliers/Rungis » est aussi concerné par « Embellir le quartier Croulebarbe/Butte aux Cailles ».

Dans ces conditions, comment les habitants peuvent-ils efficacement faire remonter leurs demandes à la mairie en passant par le conseil de quartier dont ils dépendent ? Par exemple, la rue Annie Girardot dépend du CQ3, mais un très grand nombre de ses usagers dépend du CQ2 - Idem pour la Place de Rungis et toutes les rues environnantes.

Suite à ces constats, le Collectif Rungis s'est donné comme mission d'informer dans la mesure du possible les habitants du quartier par voie d'affichage, par envoi de mail, par mise à disposition de documents sur son site, chaque fois qu'elle a connaissance d'une étape importante du projet Embellir le Quartier Peupliers/Rungis.

Le Collectif Rungis s'implique pour faire des retours à la mairie chaque fois qu'il le juge nécessaire pour faire évoluer les projets. Cela a été le cas pour le plan de circulation. Maintenant nous œuvrons pour que la mairie revoie son projet d'aménagement de la Place de Rungis et de la rue de la Fontaine à Mulard.

Les remontées à la mairie via les conseils de quartier sont compliquées. Du coup, concernant le projet pour la place de Rungis, l'association a décidé de lancer une pétition. C'est en cours. Nous espérons, par cette action, faire comprendre à la mairie, qu'un nombre important d'habitants/usagers du quartier, n'adhère pas du tout à ce projet.

Fonctionnement de l'association

Actuellement les administrateurs de l'association sont :

- Gérard BOURGEOIS
- Christian CASSE
- Nicole CHOQUET
- Jean-Pierre COLLETER
- Geoffroy HERMANN
- Jacqueline KENIGSBURG
- Paul KENIGSBURG
- Juliette METZ
- Jérôme PELISSE

Les membres du bureau sont :

- Présidente : Nicole CHOQUET
- Secrétaire : Juliette METZ
- Trésorier : Gérard BOURGEOIS

Association des habitants du quartier de la Place de Rungis, Paris 13è

91, rue Barrault 75013 PARIS

Rapport d'activité

Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Depuis le 1er juillet 2022, les activités de l'Association se sont concentrées sur la fin des actions en justice et sur l'opération « Embellir le Quartier Peuplier/Rungis » organisée par la mairie du 13^{ème}.

Adhésions exercice 2022-2023

Au 30 juin 2023, l'association comptait 43 adhérents contre 52 pour l'exercice 2021-2022.

Animation du réseau des adhérents et des sympathisants

Pour informer les adhérents de ses différentes actions, l'association met à jour le site www.collectif-rungis.org, envoie des messages d'information, appose des affiches notamment à la boulangerie Penain sur la place de Rungis et fait épisodiquement des permanences devant cette boulangerie. En mai 2023 nous avons tenu un stand au vide grenier de l'ARBP.

L'adresse mail collectif-rungis@gmail.com permet à toute personne qui le souhaite d'échanger avec les membres du CA.

Les AG se font à la MVAC (maison de la vie associative et citoyenne du 13è. Le local 11 Rue Caillaux est à 15mn à pied de la Place de Rungis (c'est la même distance que pour aller à la place d'Italie). Depuis la place de Rungis, on peut y accéder avec la Traverse.

Actions en justice

L'association est assistée, pour sa défense, par le cabinet d'avocats Ginestié Magellan Paley-Vincent, choisi en raison de ses compétences et de son absence de conflit d'intérêt avec la Région ou la Préfecture d'Île de France.

Le 24 août 2022, la Région a rédigé un mémoire en défense pour soutenir le Préfet contre notre recours contentieux. Ce mémoire a été transmis au tribunal de Paris. Dans ces conditions, et sur les conseils de nos avocats, l'Association a décidé de se désister de son recours contre le Préfet, afin d'arrêter des frais juridiques inutiles. Nos avocats ont signifié ce désistement au tribunal administratif de Paris le 22 septembre 2022. Ils n'ont pas facturé d'honoraires pour cela.

Le 3 octobre 2022, par ordonnance, le tribunal de Paris a condamné la préfecture à verser au collectif Rungis la somme de 750€ au titre de l'article L 761-1 du code de la justice administrative.

Nous n'avons donc plus d'action en justice en cours.

Durant l'exercice 2022-2023, l'association n'a pas eu de frais d'avocats.

Suivi du changement de destination du site Lazare-Ponticelli

L'association essaie dans la mesure du possible de suivre et de s'informer sur l'avancement des travaux prévus sur le site Lazare-Ponticelli. Une pré-étude de 150 000€ a été votée par la Région au tout début de la mandature.

Le 30 juin 2022 Mr Patrick Karam, en charge du projet à la région, s'est déplacé sur le site pour présenter le nouveau projet de la région pour le site Lazare Ponticelli aux représentants d'environ 50 associations d'Outremer. Le Collectif Rungis n'était pas invité mais a néanmoins pu assister à la présentation.

Concernant la maison régionale des sports, « elle aura vocation à devenir un lieu de vie, de rencontres et de synergies pour les représentants du mouvement sportif et les acteurs du sport ». Concernant la Cité des Outre-Mer, « elle sera un lieu de valorisation et de promotion de la culture ultramarine et du patrimoine vivant (gastronomie, musique, danse, ...). ».

Le budget évoqué par Mr Patrick Karam s'élève à 25M€. L'objectif annoncé est d'ouvrir la maison avant les prochaines élections régionales de 2027.

Une grande partie des salles de classe devrait être transformée en bureaux. Quant à la partie 'atelier', il est envisagé de la transformer pour en faire une grande salle pour des réceptions et/ou spectacles. Aucun parking n'est prévu. A ce jour, aucun permis de construire n'a été déposé par la Région.

Opération « Embellir le Quartier Peupliers-Rungis »

La mairie du 13^{ème} a lancé l'opération « Embellir le Quartier Peupliers-Rungis ». C'est Antoine Guillou, adjoint au maire du 13^{ème} qui est en charge de ce projet. Vous pouvez consulter les différentes présentations en lien avec ce projet via le lien :

<https://mairie13.paris.fr/pages/embellir-votre-quartier-17278>

15/03/2022 Présentation de lancement du projet « Embellir le quartier Peupliers/Rungis » - école Providence

La présentation est disponible sur le site de la mairie (42 pages).

Dans cette présentation, il s'agit pour la mairie de faire un état des lieux/diagnostic sur le quartier.

Quelques membres du CA du Collectif Rungis ont assisté à la réunion. A ce stade, il n'y avait pas de projet concret pour le quartier. Nous ne nous sommes pas trop inquiétés.

Nous n'avions pas évoqué ces sujets dans le rapport d'activité 2021-2022, car nous n'imaginions pas que le Collectif Rungis aurait à s'impliquer dans ce projet de la mairie.

Un peu tardivement (id. début juin 2022), nous avons informé nos adhérents/sympathisants de ce projet et de la tenue le 27 juin 2022 d'une réunion publique à l'école Providence.

27/06/2022 - Réunion publique Ecole Providence – Présentation du projet

Mr Antoine Guillou animait la réunion. Environ 50 participants.

Mr Guillou nous informe que 285 idées/1200 votes ont été déposées par les habitants et que, suite à des marches exploratoires réalisées avec le CQ2 et le CQ3, **93 idées avaient été ajoutées par le CAUE (Cabinet d'architecture, d'Urbanisme et d'Environnement qui conseille la ville de Paris)**. Suite à une demande de la salle, il nous a informé que le budget était de **7M€ dont 2M€ au titre de la politique de la ville**.

Pour la mairie, l'objectif est d'agir de manière coordonnée sur la végétalisation, la piétonisation, la mobilité, l'accessibilité et les usages de l'espace public.

La suite sort du cadre du rapport d'activité 2022-2023 mais autant donner tout l'historique.

13/09/2022 – Atelier de concertation sur le plan de circulation – Ecole Providence

Plusieurs membres du CA du collectif Rungis participent à l'atelier de concertation sur le plan de circulation. Nous découvrons que des modifications très importantes des sens de circulation sont envisagées pour le quartier et qu'il faut vraiment s'impliquer. Nous sommes très vigilants aux entrées et sorties de Paris qu'il faut arriver à maintenir car un grand nombre d'habitants du quartier ont choisi ce quartier périphérique pour pouvoir entrer/sortir facilement de Paris. Nous nous opposons d'ores et déjà fortement à la fermeture de la rue Annie Girardot.

26/09/2022 – Réunion publique de restitution – Ecole Providence

Mr Antoine Guillou anime la réunion. Mr Jérôme Coumet est présent.

La présentation est disponible sur le site de la mairie (61 pages).

Dans cette présentation, tout tourne autour de la fermeture de certaines voies à la circulation, de la plantation d'arbres, de la réduction des voies de circulation, de la modification du plan de circulation (mises de tronçons de rue en sens unique) pour limiter les véhicules de transit et rendre la circulation « apaisée ».

Pour appuyer la démonstration, des comptages de véhicules par rue sont fournis.

Le nombre de places de stationnement supprimées n'est pas communiqué.

Chacun des participants essaie de voir comment il devra faire pour aller/revenir de son travail en banlieue, pourra faire ses trajets habituels, rejoindre son parking et imagine les futurs embouteillages que ces changements de circulation vont produire (rue de l'amiral Mouchez, avenue d'Italie, etc...), voire accentuer.

Le collectif Rungis fait remonter ses commentaires et propositions à la mairie via le CQ2 et le CQ3 et via des messages envoyés directement à Antoine Guillou et à la mairie.

Été 2023 : la rue Bourneville et la rue Damesme ont été piétonnisées, tout en maintenant les accès pompiers.

12/10/2023 – Réunion publique de concertation sur le projet de Réaménagement de la Place de Rungis/Rue de la Fontaine à Mulard – école Küss

Mr Antoine Guillou anime la réunion. Mr Jérôme Coumet est présent.

La présentation est disponible sur le site de la mairie.

Elle est aussi disponible sur le site www.collectif-rungis.org

Plus de 100 personnes, informées entre-autre par affichage dans le quartier et par le collectif Rungis sont présentes.

Le projet pour la place de Rungis consiste donc à supprimer le sens giratoire, à réduire les voies de circulation à une voie dans un sens et une voie dans l'autre sens. Une piste cyclable serait aménagée tout autour de la place. Le terre-plein central serait rattaché au trottoir qui passe devant la crèche, la

résidence Cap-Sud et le Franprix. La portion de la rue de la Fontaine à Mulard qui longe le square Paul Grimault serait végétalisée. Le budget des travaux est estimé à 5M€.

A noter que place de Rungis, il n'y a plus aucune place de stationnement prévu pour les livreurs ou les arrêts minute. Cela supprime aussi 32 places de stationnement rue de la Fontaine à Mulard. Ces places sont actuellement utilisées par la résidence sociale attenante et qui est dépourvue de places de stationnement privatives.

Bon nombre d'habitants jugent ce projet trop coûteux, inutile et souhaitent que le sens giratoire, gage de fluidité et de sécurité soit maintenu. Ce projet pénalise aussi les habitants de la résidence sociale.

Le Collectif-Rungis a lancé une pétition. A suivre donc.

Rapport financier

Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport établi par Gérard Bourgeois, trésorier

Bilan

ACTIF		PASSIF	
Report à nouveau : trésorerie	2386,82 €	Résultat de l'exercice	2386,82 €

Compte de résultat

DEPENSES		RECETTES	
Frais bancaires	168,60 €	Report à nouveau exercice 2021-2022	1143,78 €
Frais d'assurance	186,27 €	Adhésions (43)	645,00 €
		Dons	185,00 €
		Indemnité versée par le tribunal	752,90 €
		Remboursement AXA	14,21 €
Total dépenses	354,87 €	Total recettes	2740,89 €
		<i>Solde positif</i>	2386,82 €

➤ Trésorerie

- Notre association présente un résultat positif de 2386,82 € correspondant à la différence entre nos recettes et nos dépenses.
- Les recettes du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 s'élèvent à 2740,89 € et se répartissent comme suit :
 - 1143,78 € de report de l'exercice précédent (41%)
 - 752,90 € indemnité versée par le tribunal suite au jugement (27%)
 - 645 € pour les cotisations des adhérents (43 adhésions à 15 €) (24%)
 - 185 € de dons collectés auprès de nos adhérents ou auprès de sympathisants (6%)
- Les dépenses du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 s'élèvent à 354,87 €.
 - Ces dépenses correspondent à 168,60 € de frais bancaires et 186,27 € de frais d'assurance.

A noter

➤ Contributions en nature

- Certains dons ont été faits « en nature » par les membres du conseil d'administration, par des adhérents du collectif ou par des commerçants et ont ainsi évité des dépenses à l'association. Il s'agit notamment des frais relatifs au site internet et aux photocopies. Il s'agit aussi du relai que les commerçants ont effectué auprès des habitants du quartier en acceptant d'apposer les affiches du collectif ou en acceptant de collecter des enveloppes pour le collectif. Il ne faut pas oublier toutes les heures passées sans compter par les uns et les autres pour l'association.
- L'association ne dispose d'aucun local, ni matériel informatique. L'association n'a ni dette, ni créances, ni stock. En conséquence, au bilan, les ressources financières de l'association (passif) sont constituées du résultat positif, et le patrimoine de l'association (actif) est constitué du report à nouveau de ce résultat de trésorerie.

➤ Renouvellement des adhésions

- La 1^{ère} année, le collectif Rungis a comptabilisé 152 adhésions puis 57 la deuxième année, 52 la 3^{ème} année. Pour cette 4^{ème} année 43 personnes ont adhéré ou renouvelé leur adhésion.
 - Sur l'exercice 2022-2023, il n'y a pas eu d'évènement majeur pour le collectif Rungis. Cela justifie cette légère baisse des adhésions.
 - Il faut garder en tête que la force d'une association vient du nombre de ses adhérents.
- **Affectation du résultat 2022-2023**
- Il est proposé que le solde positif de 2386,82 € soit affecté aux dépenses de l'exercice suivant.
- **Prévisions pour l'exercice 2023-2024**
- Concernant le montant de l'adhésion pour l'année 2023-2024, nous proposons de maintenir son tarif à 15 €. En tablant sur 50 adhérents en 2023-2024, cela devrait permettre de maintenir une réserve pour l'association.
 - Pour 2023-2024, nous n'avons pas de visibilité sur les dépenses à engager.
- **Conclusion**
- Nous avons besoin que vous renouveliez votre adhésion à l'association et que chacun de vous incite son entourage – notamment les nouveaux arrivants dans le quartier – à faire de même.
 - Plus il y aura d'adhérents, plus le collectif aura de force.